

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2288

18 septembre 2008

SOMMAIRE

Absolut Capital (Luxembourg) S.A.	109781	Maleika S.A.	109790
ACCMAL (Association for Chinese Culture & Martial Arts in Luxembourg)	109799	Mauron S.A.	109782
Acelum Sicav	109778	M&CT Metal & Commodity Trading S.à r.l.	109804
Alba Shipping S.A.	109778	Mercator Services SA	109802
Amazon Media EU S.à r.l.	109785	Mike S.A.	109808
Antler S.A.	109816	Morgan Stanley Luxembourg Equity Holdings S.à r.l.	109778
Arom S.à r.l.	109808	Narayane Holding S.A.	109805
Athina Consulting S.à r.l.	109807	Nigricolis Company S.A.	109779
Axor Holding	109783	Obeche	109782
Banca Popolare dell'Emilia Romagna (Europe) International S.A.	109782	Omnium Africain d'Investissements (O.A.I.)	109783
Batisystem S.à r.l.	109810	Oscar	109779
BCP Cayman V-AC OSUM S.à r.l.	109790	Petange Percontrol Investments S.C.A. Holding	109797
Caterpillar International Finance Luxembourg S.à r.l.	109785	Prairie Rouge S.A.	109790
CBG Alternative Advisory Société Anonyme Holding	109784	PROCOS Luxembourg S.A.	109780
COM-Invest Management Distriland S.C.A.	109813	Reservjagd Aktiengesellschaft	109806
CORSAIR (Luxembourg) N°4 S.A.	109783	Rexam Pharma Development S.A.	109804
Crandall International S.A.	109780	Selva Vesta Sàrl	109799
Diverge Holding S.à r.l.	109806	Shal & Co S.A.	109784
ElectricInvest (Lux) ROI S.à r.l.	109797	Société Européenne de Boissons S.A. ...	109805
Finstone Realty S.A.	109806	Société Immobilière Schoenfels S.A. ...	109779
FISlux S.à r.l.	109808	Spring Financial Investment S.A.	109805
Gesint S.P.F.	109808	SVG Holdings S.A.	109810
ING PFCE Holdco S.à r.l.	109788	TransEuropean Property Holdings (Belgium) II Sàrl	109780
Kimako S.A.	109799	TransEuropean Property Holdings (Luxembourg)	109781
Lancaster Invest Holding S.A.	109785	Urican Luxembourg S.A.	109806
Le Vieux Chêne S.A.	109803	URANIA Holding S.A.	109790
Lion Residential S. à r. l.	109784	Uvet International S.A.	109810
Lophira	109781	Vega Advisory Holding S.A.	109807
Maleika S.A.	109808	World Rent S.A.	109797
Maleika S.A.	109788	Zeilt Productions Sàrl	109807
Maleika S.A.	109807		

Morgan Stanley Luxembourg Equity Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 132.117.400,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.918.

Il résulte des résolutions écrites prises par les Associés en date du 11 août 2008 de renouveler les mandats des gérants suivants:

- TMF Corporate Services S.A.;
- TMF Administrative Services S.A.;
- Jerry Smith.

Les mandats de gérants prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 30 novembre 2012. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2008.

Pour avis conforme

TMF Corporate Services SA / TMF Administrative Services SA

Gérant / Gérant

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008109888/805/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10276. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Acelum Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 115.480.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 929 du 11 mai 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ACELUM SICAV

Signatures

Référence de publication: 2008112186/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11575. - Reçu 60,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Alba Shipping S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 103.368.

Le siège de la société ALBA SHIPPING S.A., au 25C, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg a été dénoncé avec effet immédiat par son agent domiciliataire.

Il est porté à la connaissance du public que TRIMAR LUXEMBOURG SA a démissionné de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Pour extrait conforme

Pour publication

Pour l'agent domiciliataire

Frédéric DEFLORENNE

Référence de publication: 2008114344/5863/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00677. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Société Immobilière Schoenfels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8151 Bridel, 66, rue de Schoenfels.

R.C.S. Luxembourg B 76.136.

Le bilan au 31 décembre 2007, le rapport de gestion ainsi que le rapport du commissaire aux comptes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008114339/1801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10841. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Oscar, Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 157, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 44.057.

Le bilan au 31 décembre 2007, le rapport du conseil d'administration ainsi que le rapport du commissaire aux comptes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008114334/1801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10842. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Nigricolis Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 74.224.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle
tenue extraordinairement en date du 25 août 2008*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 25 août 2008, que:

1. L'assemblée a pris acte de la démission de Mademoiselle Pratiffi Anne-Marie de son mandat de Commissaire aux comptes. Elle décide de nommer la société "Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable", en abrégé "CLERC", ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 92.376, en tant que Commissaire aux comptes de la Société, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

2. L'assemblée a décidé de ratifier la cooptation du Dr Peter Hamacher comme Administrateur de la Société, en date du 23 avril 2008, en remplacement de Monsieur Ahmed Mechacti, Administrateur démissionnaire, et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

NIGRICOLIS COMPANY S.A.

François Georges / Edouard Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008114361/5710/26.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00087. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

PROCOS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 123.757.

Le bilan au 31 décembre 2007, le rapport du conseil d'administration ainsi que le rapport du commissaire aux comptes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2008114332/1801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10843. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Crandall International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 85.455.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle
tenue extraordinairement en date du 25 août 2008*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 25 août 2008, que:

1. L'assemblée a pris acte de la démission de Mademoiselle Pratiffi Anne-Marie de son mandat de Commissaire aux comptes. Elle décide de nommer la société "Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable", en abrégé "CLERC", ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 92.376, en tant que Commissaire aux comptes de la Société, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

2. L'assemblée a décidé de ratifier la cooptation du Dr Peter Hamacher comme Administrateur de la Société, en date du 23 avril 2008, en remplacement de Monsieur Ahmed Mechachti, Administrateur démissionnaire, et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

CRANDALL INTERNATIONAL S.A.
François Georges / Edouard Georges
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008114364/5710/26.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00083. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

TransEuropean Property Holdings (Belgium) II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 103.701.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28.08.08.

Paul van Baarle / Xenia Kotoula
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008114618/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00954. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

TransEuropean Property Holdings (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 95.629.

—

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.08.08.

Paul van Baarle / Xenia Kotoula

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008114617/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00961. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Absolut Capital (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 114.644.

—

*Extrait des résolutions**adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 7 août 2008*

- Est nommée administrateur de la société Mme Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement de l'administrateur démissionnaire M. Olivier Jarny.

- Le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

- Le mandat d'administrateur de la société M. Rolf Caspers, banquier, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg est renouvelé avec effet du 25 octobre 2007.

- Le mandat d'administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 7 août 2008.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2008114378/1463/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12433. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Lophira, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 46.981.

—

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2008 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Messieurs Luciano DAL ZOTTO, Guy SCHOSELER et Nico BECKER, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2009.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Madame Nathalie THUNUS, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2009.

Pour extrait conforme

LOPHIRA, Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2008114376/546/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00098. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Mauron S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 29.797.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2008 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Messieurs Luciano DAL ZOTTO, Nico BECKER et Guy SCHOSELER, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2009.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Madame Nathalie THUNUS, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2009.

Pour extrait conforme
MAURON S.A., Société Anonyme Holding
Signature

Référence de publication: 2008114374/546/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00100. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Obeche, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 47.475.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2008 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Messieurs Luciano DAL ZOTTO, Guy SCHOSELER et Nico BECKER, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2009.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Madame Nathalie THUNUS, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2009.

Pour extrait conforme
OBECHE, Société Anonyme Holding
Signature

Référence de publication: 2008114372/546/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00104. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Banca Popolare dell'Emilia Romagna (Europe) International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 54.033.

—
Le Conseil d'Administration en date du 6 mai 2008 a approuvé à l'unanimité la nomination de Monsieur Paolo Tarakdjian, directeur de banque, demeurant professionnellement au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au poste de Premier directeur-adjoint en remplacement de Monsieur Alberto Morandini, démissionnaire.

Monsieur Paolo Tarakdjian se voit attribuer les mêmes pouvoirs du Premier directeur-adjoint prévu lors du conseil d'administration du 8 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/8/08.

Banca popolare dell'Emilia Romagna (Europe) International S.A.
Signature

Référence de publication: 2008114369/2908/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12523. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Axor Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 71.506.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2008 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Messieurs Luciano DAL ZOTTO, Nico BECKER et Guy SCHOSSELER, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2009.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Madame Nathalie THUNUS, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2009.

Pour extrait conforme
AXOR HOLDING, Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2008114368/546/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00110. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080132770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Omnium Africain d'Investissements (O.A.I.), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 20.721.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2008 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Messieurs Luciano DAL ZOTTO, Guy SCHOSSELER et Nico BECKER, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2009.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Madame Nathalie THUNUS dont le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2009.

Pour extrait conforme
OMNIUM AFRICAIN D'INVESTISSEMENTS (O.A.I.), Société Anonyme Holding
Signature

Référence de publication: 2008114370/546/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00107. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080132767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

CORSAIR (Luxembourg) N°4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 89.630.

—
Extrait des résolutions

adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 août 2008

- Le mandat de l'administrateur, M. Rolf Caspers, dont l'adresse professionnelle est 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg est renouvelé.

- Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Pour le Conseil d'administration
Signatures

Référence de publication: 2008114384/1463/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12420. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080132737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Lion Residential S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 249.347,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 125.263.

—
Extrait des résolutions

adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 juillet 2008

- Est nommée gérante de la société Mme Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire M. Olivier Jarny.
- Le mandat du nouveau gérant est conclu pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2008114390/1463/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06257. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Shal & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 123.526.

—
Extraits de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 5 mai 2008

1. La démission de la société anonyme FIDEOS, avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, de sa fonction de commissaire aux comptes, a été acceptée.

2. La société anonyme HERMES PARTNERS TRUST SERVICES S.A., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg B 110.094, a été nommée en tant que nouveau commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance au terme de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SHAL & Co S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008114559/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00797. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

CBG Alternative Advisory Société Anonyme Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 79.879.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 2 juin 2008

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2009, les mandats d'Administrateurs de Madame Joëlle WEISS et Messieurs Hervé AROT et Philippe TOTAL.

EURO-VL Luxembourg SA

16, bd Royal, L-2449 Luxembourg

CORPORATE AND DOMICILIARY AGENT

Signatures

Référence de publication: 2008114578/3451/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00717. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Lancaster Invest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 95.339.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 14 août 2008

- Est nommée administrateur de la société Mme Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement de l'administrateur démissionnaire M. Olivier Jarny.
- Le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 21 août 2008.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2008114393/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12414. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Amazon Media EU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 112.767.

Déclaration

Suite aux résolutions adoptées par les gérants de Amazon EU S.à r.l., en date du 18 décembre 2006, l'associé unique de la Société a changé de siège social avec effet rétroactif au 10 mars 2006.

Amazon EU S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant eu son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a désormais et depuis le 10 mars 2006 son siège social au 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Pour Amazon Media EU S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008114367/2134/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01008. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Caterpillar International Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.550.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 131.096.

In the year two thousand and eight, on the fifth day of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of Caterpillar International Finance Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with Luxembourg register of commerce and companies under number B 131.096, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on June 28, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of October 2, 2007 number 2173 (the Company). The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on April 1, 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

Caterpillar International Finance Limited, a company incorporated and organised under the laws of Ireland, with registered office at Riverside One, Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Ireland, with a company register number 241565 (the Sole Shareholder),

represented by Katarzyna Kuszewska, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

- the agenda of the meeting is as follows:

1. reallocation of thirteen (13) Class A Shares into Class B Shares of the Company;

2. amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the item 1 above;

3. amendment of the books and the registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company acting individually to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant registers of the Company.

- the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reallocate thirteen (13) Class A Shares into Class B Shares so that the share capital of the Company will be as follows:

- three million five hundred nine thousand four hundred eighty (3,509,480) Class A shares with a par value of one euro (EUR 1) each, and

- forty thousand five hundred twenty (40,520) Class B shares with a par value of one euro (EUR 1) each

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5, first paragraph, of the Articles, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at three million five hundred fifty thousand euro (EUR 3,550,000) represented by three million five hundred nine thousand four hundred eighty (3,509,480) Class A Shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each and forty thousand five hundred twenty (40,520) Class B Shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

The Class A and Class B Shares shall collectively and irrespectively of their class be designated as the Shares and individually and irrespectively of their class be designated as a Share. The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders."

Third resolution

The Sole Shareholder further resolves to amend the books and the registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company acting individually to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant registers of the Company.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,000.- (One thousand euro).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le cinquième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de Caterpillar International Finance Luxembourg S.à.r.l, une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.096, constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 2 octobre 2007 numéro 2173 (la Société), dont les statuts ont été modifiés en

dernier lieu suivant un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} avril 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

Caterpillar International Finance Limited, une société constituée et régie selon les lois d'Irlande, ayant son siège social à Riverside One, Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande, avec numéro du registre des sociétés 241565 (l'Associé Unique)

représenté par Katarzyna Kuszewska, juriste, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. réaffectation de treize (13) Parts sociales de Classe A en Parts sociales de Classe B de la Société;

2. modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter le point 1^{er} ci-dessus;

3. modification des livres et des registres de la Société en vue d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société agissant individuellement afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des modifications ci-dessus dans les registres concernés de la Société.

- l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réaffecter treize (13) Parts sociales de Classe A en Parts sociales de Classe B de sorte que le capital social sera réparti comme suit:

- trois millions cinq cent neuf mille quatre cent quatre-vingt (3.509.480) parts sociales de Classe A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et

- quarante mille cinq cent vingt (40.520) parts sociales de Classe B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, premier paragraphe, des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à trois millions cinq cent cinquante mille euros (EUR 3.550.000) représenté par trois millions cinq cent neuf mille quatre cent quatre-vingt (3.509.480) Parts Sociales de Classe A sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et quarante mille cinq cent vingt (40.520) Parts Sociales de Classe B sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les Parts Sociales de Classe A et de Classe B seront désignées collectivement et sans tenir compte de leur classe comme les Parts Sociales et individuellement et sans tenir compte de leur classe comme une Part Sociale. Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés collectivement comme les Associés."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide par ailleurs de modifier les livres et registres de la Société en vue d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société agissant individuellement afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des modifications ci-dessus dans les registres concernés de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 1.000.- (mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, ladite partie a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: K. KUSZEWSKA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mai 2008. Relation: LAC/2008/18598 - Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008114887/242/126.

(080133259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Maleika S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 47, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 96.536.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008115059/3752/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01804. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

ING PFCE Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 515.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.702.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth of August.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ING PFCE Middle Holdco S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 96.469, hereby represented by Mr Raymond THILL, employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Luxembourg on August 11, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of "ING PFCE Holdco S.à r. l.", a société à responsabilité limitée, with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated by deed of M^e Jean-Joseph WAGNER, residing in Sanem on September 12th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1061 of October 13th, 2003, and modified last time by deed of M^e Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg, on December 12th, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 458 dated March 27, 2007.

The capital of the company is fixed at four hundred and ninety-three thousand euro (493.000.- EUR) represented by four hundred and ninety-three (493) shares, with a nominal value of one thousand euro (1000.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The appearing sole shareholder resolves to increase the corporate share capital by an amount of twenty-two thousand euro (22.000.- EUR), so as to raise it from its present amount of four hundred and ninety-three thousand euro (493.000.- EUR) to five hundred and fifteen thousand euro (515.000.- EUR), by issuing twenty-two (22) new shares with a par value of one thousand euro (1000.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and liberation

The appearing sole shareholder declares to subscribe to the twenty-two (22) new shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one thousand (1000.- EUR), so that the amount of twenty-two thousand euro (22.000.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at five hundred and fifteen thousand euro (515.000.- EUR) represented by five hundred and fifteen (515) shares of a par value of one thousand euro (1000.- EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille huit, le 19 août

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

ING PFCE Middle Holdco S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 96.469, ici représentée par Monsieur Raymond THILL, employé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 11 août 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée "ING PFCE Holdo S.à r.l.", avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par M^e Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 12 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1065 du 14 octobre 2003, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par M^e Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg en date du 12 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 458 du 27 mars 2007.

Le capital social de la société est fixé à quatre cent quatre vingt treize mille euros (493.000.- EUR) représenté par quatre cent quatre vingt treize (493) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1000.- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de vingt-deux mille euros (22.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent quatre-vingt-treize mille euros (493.000.- EUR) à cinq cent quinze mille euros (515.000.- EUR), par l'émission de vingt-deux (22) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1000.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

Et à l'instant, les vingt-deux (22) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1000.- EUR) ont été souscrites par l'associé unique et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de vingt-deux mille euros (22.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent quinze mille euros (515.000.- EUR) représenté par cinq cent quinze (515) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1000.- EUR) chacune."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 août 2008, LAC/2008/35129. — Reçu cent dix euros Eur 0,50% = 110.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Martine Schaeffer.

Référence de publication: 2008114886/5770/96.

(080133226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

URANIA Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 41.879.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2008.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008115055/751/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00297. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Prairie Rouge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 67.791.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2008.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008115054/751/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00296. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Maleika S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 47, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 96.536.

Le bilan au 31.12.2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008115057/3752/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01807. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

BCP Cayman V-AC OSUM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.270.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of August.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Blackstone Capital Partners (Cayman) V-AC L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman,

Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships, Cayman Islands under registration number WK-17675,

duly represented by Pierre-Yves Genot, licencié en droit, by virtue of a proxy, given on the eleventh day of August 2008,

This proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares organized as follows:

A. Purpose - duration - name - registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio. The Company may, in this context, assume risks, existing or future, resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis, without taking advantage of the law of 22 March 2004 on securitisation.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of "BCP Cayman V-AC OSUM S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by means of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twenty thousand dollars of the United States of America (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares, having a par value of one dollar of the United States of America (USD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. *Inter vivos*, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders. In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of two classes of managers: "Class A Manager" and "Class B Manager". There shall be at least one Class A Manager and one Class B Manager.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of at least one Class A Managers together with one Class B Manager.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Collective decisions of the shareholders - decisions of the sole shareholder

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - annual accounts - distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 22. Each year on the first of January, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All of the twenty thousand (20,000) shares have been subscribed by Blackstone Capital Partners (Cayman) V-AC L.P., as aforementioned, for a total price of twenty thousand dollars of the United States of America (USD 20,000), entirely allocated to the share capital.

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of twenty thousand dollars of the United States of America (USD 20,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,000.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as Class A Managers for an unlimited period of time:
 - Mr. Robert Friedman, Senior Managing Director, born in New-York (United States of America), on 19 March 1943, residing at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America; and
 - Mr. Michael A Puglisi, Director, born in Paris, France, on 14 October 1950, residing at 65, Larchmont Avenue, Larchmont, NY 10538, United States of America.
3. The following persons are appointed as Class B Managers for an unlimited period of time:
 - Mr. Aidan J. Foley, manager, born in Waterford (Ireland), on 8 December 1976, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; and
 - Mr. Jean-Claude Koch, manager, born in Luxembourg, on 25 April 1952, residing at 11, rue Nicolas Petit, L-2326 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

Blackstone Capital Partners (Cayman) V-AC L.P., une limited partnership constituée sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée au registre du commerce et des sociétés des Iles Caïmans sous le numéro WK-17675,

dûment représenté par Pierre-Yves Genot, licencié en droit, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le onze août 2008,

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ayant la capacité comme dit ci-avant, a dressé les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée comme suit:

A. Objet - durée - dénomination - siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et de prêts et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futures, résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérent à toute ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon ordinaire, sans profiter de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "BCP Cayman V-AC OSUM S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000) représentés par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés. En cas de pluralité de gérants, la société sera gérée par un conseil de gérance composé de deux classes de gérants: "Gérant de classe A" et "Gérant de classe B". Il y aura toujours au minimum un Gérant de classe A et un Gérant de classe B.

Les gérants sont nommés par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'au moins un "Gérant de classe A" et un "Gérant de classe B".

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente (ou participe autrement) ou représentée par procuration à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions collectives des associés - décisions de l'associé unique

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - bilan - répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année au trente et un janvier, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Dissolution - liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

L'ensemble des vingt mille (20.000) parts sociales a été souscrit par Blackstone Capital Partners (Cayman) V-AC L.P., susmentionnée, pour un montant de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000), entièrement affecté au capital social.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré, de sorte que la somme de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le 31 décembre 2008.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 2.000.-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;
2. Les personnes suivantes sont nommées comme Gérant de Classe A pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Mr. Robert Friedman, Senior Managing Director, né à New-York (Etats-Unis d'Amérique), le 19 mars 1943, domicilié au 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis d'Amérique; et
 - Monsieur Michael A Puglisi, Director, né à Paris, France, le 14 October 1950, domicilié au 65, Larchmont Avenue, Larchmont, NY 10538, Etats-Unis d'Amérique.
3. Les personnes suivantes sont nommées comme Gérant de Classe B pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Aidan J. Foley, gérant, né à Waterford (Ireland), le 8 décembre 1976, ayant son domicile professionnelle au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; et
 - Monsieur Jean-Claude Koch, gérant, né à Luxembourg, le 25 avril 1952, domicilié au 11, rue Nicolas Petit, L-2326 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P.-Y. GENOT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 août 2008, Relation: LAC/2008/34040. — Reçu soixante-sept euros huit cents (0,50% = 67,08.- EUR).

Le Releveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008114860/242/338.

(080133630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

World Rent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 78.310.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL

3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008115075/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00829. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080133694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Petange Percontrol Investments S.C.A. Holding, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.248.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008115066/1023/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00819. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080133585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

ElectricInvest (Lux) ROI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 134.683.

In the year two thousand and eight on the twenty-fifth of August.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

Viridian Group Investments Limited (former ElectricInvest III Limited), with registered office at The Offices of Paget-Brown Trust Company Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, registered with the Trade and Companies Register of Cayman Islands under number PB-192375,

duly represented by Mr Alain Thill, private employee, professionally residing at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole actual partner of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) ElectricInvest (Lux) ROI S.à r.l., with registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg section B number 134683, incorporated by deed of the undersigned notary on the 7 of December 2007, published in the Mémorial C number 186 of the 23rd of January 2008,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

109798

First resolution

The sole shareholder decides to adopt a business year beginning on April 1st and ending on March 31st of the following year.

The sole shareholder states and decides furthermore that the business year which has begun on December 7, 2007, has been closed on March 31, 2008, and that the business year which has begun on April 1, 2008, will end on March 31, 2009.

Second resolution

Art. 14.1. of the articles of association will have henceforth the following wording:

"14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of April of each year and end on the thirty first of March of the following year."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at seven hundred and fifty euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Viridian Group Investments Limited (antérieurement ElectricInvest III Limited), ayant son siège social à The Offices of Paget-Brown Trust Company Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro PB-192375,

valablement représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130, Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée ElectricInvest (Lux) ROI S.à r.l, avec siège social à L-5365, Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg section B numéro 134683, constituée par acte du notaire soussigné en date du 7 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 186 du 23 janvier 2008, et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'adopter pour la société une année sociale commençant le 1^{er} avril et finissant le 31 mars de l'année suivante.

L'associée unique constate et décide encore que l'année sociale ayant pris cours le 7 décembre 2007 a pris fin le 31 mars 2008 et que l'année sociale ayant pris cours le 1^{er} avril 2008 finira le 31 mars 2009.

Deuxième résolution

L'article 14.1. des statuts aura désormais la teneur suivante:

"14.1. L'exercice social commence le premier avril de chaque année et se termine le trente et mars de l'année suivante."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euro.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 août 2008, Relation GRE/2008/3531. — Reçu douze euros.12,- €.

Le Releveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 septembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008114928/231/82.

(080133430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Selva Vesta Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.946.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ.

Référence de publication: 2008115069/1023/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00823. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080133600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Kimako S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 18.204.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008115062/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00812. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080133570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

ACCMAL (Association for Chinese Culture & Martial Arts in Luxembourg), Association sans but lucratif.

Siège social: L-8049 Strassen, 4, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg F 7.701.

STATUTS

En l'an deux mille huit, le huit du mois d'Août a été formée par les membres de l'ACCMAL une association culturelle et sportive sous le nom «Association for Chinese Culture and Martial Arts in Luxembourg Asbl». Lors d'une assemblée constitutive en date du 8 août 2008, les présents statuts ont été présentés et approuvés par ladite assemblée.

Titre 1^{er}. Dénomination, siège, durée, objet, but et composition

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une association sans but lucratif sous la dénomination ACCMAL (Association for Chinese Culture & Martial Arts in Luxembourg), le tout conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

- Le siège est fixé à L-8049 Strassen, 4, rue Marie Curie;
- Le Conseil d'administration est habilité à transférer le siège dans tout autre endroit de la commune de Strassen.
- La durée de l'association est illimitée.

Art. 2. L'association a pour objet de promouvoir la culture chinoise par le biais de l'enseignement de techniques traditionnelles telles que: (Liste non exhaustive)

- la Danse du Lion et la Danse du Dragon
- le Feng Shui
- la Cérémonie du Thé

- la Calligraphie
- l'art du Kung Fu Traditionnel et de la self défense
- le maniement des armes traditionnelles (lance, hallebarde, épée et éventail entre autres)
- la gymnastique chinoise (tai chi - qi gong)
- l'initiation à la langue chinoise (mandarin et cantonais)

Art. 3. Pour atteindre son but, elle peut créer, gérer, reprendre toutes oeuvres, faire toute acquisition opportune et prendre d'une manière quelconque toute initiative poursuivant le même but. Elle s'interdit toute discussion politique ou confessionnelle.

Art. 4. L'association se compose

- 1- d'un Comité Directeur (Administrateurs)
- 2- de membres actifs
- 3- de membres honoraires et/ou donateurs

Les membres honoraires ou donateurs peuvent être des personnes physiques ou morales.

Le nombre des membres de l'association ne peut être inférieur à trois à l'issue d'une période d'un an après sa création.

Titre 2. Admission, démission, cotisations

Art. 5. Toute personne manifestant sa volonté d'adhérer à l'ACCMAL en observant les présentes dispositions, peut devenir membre. Le Conseil d'Administration décide souverainement des adhésions des membres actifs et membres donateurs, ainsi que de la constitution de commissions. Le refus d'admission ne doit pas être motivé.

Tous les membres ayant payé leur cotisation annuelle, jouissent des mêmes droits et avantages lors de L'Assemblée générale; les restrictions concernant certains membres sont énumérées dans les statuts internes de l'association. Seuls les administrateurs représentent cependant l'association devant la loi et doivent remplir les obligations définies par la loi précitée du 21 avril 1928, une liste des membres du Conseil d'administration doit, conformément à l'article 10 de la loi, être tenue à jour et déposée en bonne et due forme aux registres établis à cette fin et ceci endéans un mois après l'assemblée générale ordinaire.

Art. 6. La qualité de membre se perd:

- par démission écrite adressée au Conseil d'administration
- le non-paiement de la cotisation
- par exclusion prononcée par l'Assemblée générale sur rapport du Conseil d'administration.

Art. 7. Les cotisations annuelles à payer par les membres définis dans l'article 4 des présents statuts sont fixées chaque année par l'Assemblée générale.

Le montant de la cotisation ordinaire est fixé par la décision majoritaire et de l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration.

Il ne peut être supérieur à 1500 € (mille cinq cents euros).

Titre 3. Le Conseil d'administration

Art. 8. L'association est placée sous la direction et la gestion d'un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de onze au maximum.

Les membres du Conseil d'administration sont élus par l'Assemblée générale ordinaire pour une durée de 4 ans, renouvelable infiniment.

Le président est élu les années paires, le secrétaire les années impaires.

La moitié des autres membres du Conseil d'administration est chaque année démissionnaire.

A la fin de leur mandat, les membres du Conseil d'Administration sont rééligibles;

Ils peuvent être révoqués par une Assemblée générale ordinaire ou extraordinaire.

Art. 9. Le président est élu en un tour de scrutin par l'Assemblée générale, à la majorité simple des voix exprimées. La durée du mandat est de quatre ans. D'autres postes peuvent être créés suivant les besoins de la gestion par le Conseil d'administration.

Art. 9 bis. Toute personne membre de l'ACCMAL peut devenir membre du Conseil d'administration par simple cooptation par ce dernier. Les postes de président, vice-président, secrétaire et trésorier ne peuvent néanmoins pas être attribués par cooptation.

Ce principe connaît exception dans 3 cas;

- Empêchement pour cause de maladie prolongée
- Décès
- Démission

de la personne occupant un des postes susvisés pendant la période située entre deux assemblées générales ordinaires.

Dans les hypothèses précitées, il ne peut être procédé provisoirement au remplacement de la personne défaillante que par cooptation au sein même du conseil d'administration légitimement élu, conformément à l'article 8 des présents statuts.

La personne ainsi cooptée occupera provisoirement son nouveau poste jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire ou le prédit poste sera à nouveau déclaré vacant.

Art. 10. Le président dirige les travaux de l'association. Il préside les débats du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale. En cas d'empêchement, il sera remplacé par le vice-président ou à défaut, il sera désigné un remplaçant pour cette occasion par les administrateurs présents.

Art. 11. Le Conseil d'administration se réunira sur convocation du président. Il devra le convoquer à la demande de la moitié des administrateurs.

Art. 12. Les décisions du Conseil d'administration sont valablement prises si la moitié de ses membres est présente ou représentée par procuration conférée à un autre membre présent.

Elles seront prises à la majorité des voix présentes, en cas de partage, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Art. 13. Seule la signature du président ou de son remplaçant engagera juridiquement l'association.

Art. 14. Le Conseil d'administration a les pouvoirs d'administration et de gestion les plus étendus pour la marche des affaires courantes de l'association; tout ce qui n'est pas réservé à d'autres organes de l'association par la loi ou par les statuts est de sa compétence.

Lui seul pourra ester en justice et toutes les actions judiciaires seront intentées et poursuivies au nom du président du Conseil d'administration.

Art. 15. Les candidatures pour l'adhésion au Conseil d'administration doivent être adressées au secrétariat de l'association avant l'Assemblée générale.

Art. 16. L'année comptable commence le 1^{er} septembre. Le Conseil d'administration dresse le bilan des recettes et dépenses et le soumet à l'Assemblée générale avec le budget pour l'exercice suivant aux fins d'approbation et de décharge. Le trésorier désigné par le conseil d'administration est chargé de la gestion financière de l'association.

Titre 4. L'Assemblée générale

Art. 17. L'Assemblée générale ordinaire aura lieu au courant de la première quinzaine du mois d'octobre. Elle est régulièrement constituée et elle peut délibérer valablement quel que soit le nombre des membres présents.

Art. 18. La convocation à l'Assemblée générale ordinaire ou extraordinaire se fera soit par voie de courrier à la poste, soit par voie de courrier électronique, soit par voie d'affichage public indiquant l'ordre du jour deux semaines avant la date fixée. L'ordre du jour, le lieu et la date de l'Assemblée générale seront fixés par le Conseil d'administration.

Art. 19. Le Conseil d'administration a le droit de convoquer à tout moment une Assemblée générale. Il a l'obligation de la convoquer dans un délai d'un mois sur demande écrite de 1/5 des membres actifs (c'est-à-dire ayant le droit de vote) de l'association.

Art. 20. L'Assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus. Elle a notamment le droit:

- de modifier les statuts et de prononcer la dissolution de l'association.
- de nommer et de révoquer les administrateurs, d'approuver ou de rejeter le budget annuel.
- De décider de toute fusion avec une autre association et ceci par le biais d'une résolution prise à la majorité simple des membres présents.

Titre 5. La dissolution de l'association

Art. 21. La dissolution de l'association ne pourra être prononcée qu'à la majorité des 2/3 des membres actifs de l'association (c'est-à-dire ayant le droit de vote). En cas de dissolution de l'association pour quelque motif que ce soit, les fonds de l'association, après acquittement du passif, seront affectés à une autre association sans but lucratif dont l'objet se rapprochera le plus possible de celui en vue duquel l'asbl ACCMAL a été créée.

Titre 6. Responsabilité civile et divers

Art. 22. L'association décline toute responsabilité au sujet des accidents ou incidents qui pourraient se produire à l'occasion des épreuves, réunions organisées par lui ou toute autre manifestation organisée par ses membres ou sous son patronage.

Art. 23. Tous les cas non prévus par la loi, les statuts ou le statut interne sont tranchés par le Conseil d'administration.

Signé (les membres du Conseil d'administration -cf. liste en annexe)

Strassen, le 8 août 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008114935/9358/129.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01656. - Reçu 320,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Mercator Services SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8281 Kehlen, 2A, Juddegaass.

R.C.S. Luxembourg B 92.079.

L'an deux mille huit, le sept août.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société MERCATOR SERVICES S.A. avec siège à L-8399 WINDHOF, W.B.C., 2, Ancienne route d'Arlon, constituée sous forme d'une s.à r.l. par acte du notaire instrumentaire, alors de résidence à Redange, en date du 05 février 1998, publié au Mémorial C numéro 324 de l'année 1998, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 92079 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale actée par le notaire instrumentaire en date du 03 août 2005, publiée au Mémorial C numéro 139 du 20 janvier 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-José JALLOT, employée privée, demeurant à B-6717 Schockville, qui désigne comme secrétaire Madame Véronique BARATON, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Joël ATTERTE, employé privé, demeurant à B-6717 Schockville.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Madame le Président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présence susmentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ensuite, après que les membres de l'Assemblée eurent renoncé à toute forme supplémentaire de convocation, Madame le Président met au vote les résolutions suivantes, acceptées à l'unanimité:

Siège social:

Le siège de la société est transféré à L-8281 Kehlen, 2A, Juddegaass.

Aussi, la première phrase de l'article 2 des statuts sera-t-elle désormais libellée comme suit:

« **Art. 2.** Le siège social est établi à Kehlen.»

Commissaire aux comptes:

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Klaus HARST de son poste de commissaire aux comptes et nomme en remplacement et pour une durée de cinq ans:

La société anonyme PRESTA-SERVICES S.A. avec siège à L-8422 Steinfort, 28, rue de Hobscheid, RCSL B 49.961.

Administrateurs:

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Paul HUBERLANT de son poste d'administrateur, et lui donne décharge de son mandat.

Sur interpellation du notaire, les actionnaires ont déclaré ne pas pouvoir de suite à son remplacement.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, connus du notaire par noms, prénoms usuels et résidences, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M-J. Jallot, V. Baraton, J. Atterte, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 8 août 2008. Relation: CAP/2008/2534. — Reçu douze euros. 12,- €.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 19 août 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2008114932/225/47.

(080133555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Le Vieux Chêne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 103.885.

L'an deux mille huit, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LE VIEUX CHENE S.A." (numéro d'identité 2004 22 21 105), avec siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 103.885, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 octobre 2004, publié au Mémorial C, numéro 52 du 19 janvier 2005.

L'assemblée est présidée par Madame Nadège BROSSARD, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Que la société a un capital social de trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (€ 2.-).

IV.- Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Que la présente assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour,

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société de droit britannique "DAMSOR LIMITED", avec siège social à BS25 1AG Somerset (Royaume-Uni), 40, Woodborough Road, Winscombe, inscrite au registre des sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 7261567.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer la société de droit britannique "IAS CONSULTING LIMITED", avec siège social à LN1 1XG, 15, Lincoln (Royaume-Uni), Newland, inscrite au registre des sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 4261567 comme commissaire-vérificateur.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

109804

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximative-ment à huit cents euros (€ 800.-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BROSSARD, JANIN, J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 27 août 2008. Relation: CAP/2008/2646. - Reçu douze euros (12.-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 2 septembre 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008114891/236/69.

(080133393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Rexam Pharma Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 86.253.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008115068/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00820. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

M&CT Metal & Commodity Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 135.247.

Im Jahre zweitausendacht, am zwanzigsten August.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1) Herr Harro LESCH, Immobilienkauffmann, geboren am 23. August 1977 in Frankfurt am Main (Deutschland), wohnhaft in Unterlindau 72, D-60323 Frankfurt am Main (Deutschland),

hier vertreten durch Herrn Georges Majerus, Buchhalter, mit Berufsanschrift in L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo,

auf Grund einer ihnen erteilten Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Luxemburg, am 11. August 2008;

2) Frau Nermin GROSCH, Immobilienkauffrau, geboren am 27. April 1969 in Kirikkale (Türkei), wohnhaft in Unterlindau 72, D-60323 Frankfurt am Main (Deutschland).

hier vertreten durch Herrn Georges Majerus, vorgenannt,

auf Grund einer ihnen erteilten Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Luxemburg, am 11. August 2008;

Welche Vollmachten von dem Vollmachtnehmer und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleiben um mit derselben der Einregistrierung unterworfen zu werden.

Diese Kompargenten erklärtern, dass sie alleinige Inhaber sämtlicher Anteile des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "M&CT METAL & COMMODITY TRADING S. à r.l.", mit Sitz in Luxemburg, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz in Niederanven, am 10. Dezember 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 327 vom 7. Februar 2008, sind. Die Statuten der Gesellschaft wurden seither nicht mehr geändert.

Alsdann erklärtern die vorgenannten Kompargenten folgenden Beschluss zu fassen:

Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle, und dementsprechend § 1, Punkt 7 der Satzung abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" §1. Punkt 7. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Strassen. Der Sitz kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden."

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: G. Majerus et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 août 2008, LAC/2008/35256. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008114885/5770/41.

(080133188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Narayane Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 115.831.

Le bilan au 31.03.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008115065/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00816. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080133583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Société Européenne de Boissons S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 55.649.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008115070/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00825. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080133604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Spring Financial Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 64.901.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008115071/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00826. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080133631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Diverge Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 85.066.

Le bilan de la société au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008115077/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00701. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Finstone Realty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 112.461.

Le bilan de la société au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008115078/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11440. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Unican Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 59.401.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNICAN LUXEMBOURG S.A.

Signature / Signature

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2008115080/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01041. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Reservjagd Aktiengesellschaft, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 23.027.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RESERVJAGD AKTIENGESELLSCHAFT

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008115099/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01302. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Maleika S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 47, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 96.536.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008115061/3752/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01802. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Athina Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 124.172.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008115103/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01318. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Zeilt Productions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 132.718.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008115102/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01323. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Vega Advisory Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 86.226.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VEGA ADVISORY HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008115101/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01297. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Maleika S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 47, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 96.536.

Le bilan au 31.12.2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008115056/3752/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01806. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Mike S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 111.127.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008115104/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01321. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Gesint S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 52.058.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G A SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2008115107/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00810. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

**Arom S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. FISlux S.à r.l.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 49.837.

Im Jahre zweitausendacht, den neunzehnten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCIENEN:

Frau Andrea FAULHABER, Dipl.-Kaufm, wohnhaft in D-50996 Köln, Ahrstasse 1, (Bundesrepublik Deutschland).

Welche Komparentin den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung, „FISlux S.à r.l.“, (hiernach die "Gesellschaft"), mit Sitz in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 49.837, ursprünglich gegründet worden ist unter der Bezeichnung „GOTHAER SERVICES GmbH“, gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri BECK, mit dem Amtssitz in Echternach, am 10. Januar 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 170 vom 13. April 1995,

und dass deren Statuten mehrmals abgeändert worden sind und zum letzten Mal gemäß Urkunde aufgenommen durch vorgenannten Notar Henri BECK am 16. Dezember 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 720 vom 8. April 2006, enthaltend die Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in „FISlux S.à r.l.“.

- Dass die Komparentin erklärt die einzige Gesellschafterin der Gesellschaft zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersucht, die von ihr gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Frau Andrea FAULHABER, vorgenannt, erklärt, dass sie auf Grund einer Abtretungsurkunde aufgenommen durch Notar Dr Wolfgang REETZ aus Köln am 15. November 2005 sämtliche fünfhundert (500) Anteile der Gesellschaft übernommen hat.

Die nunmehr alleinige Gesellschafterin erklärt diese Übertragung als der Gesellschaft rechtsgültig zugestellt, gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, respektive des Artikels 190 des Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt die Gesellschaftsbezeichnung in "AROM S.à r.l." umzubenennen und dementsprechend Artikel 2 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "AROM S.à r. l."

Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt den Zweck der Gesellschaft abzuändern und dementsprechend Artikel 4 der Statuten folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 4.** Der Gegenstand der Gesellschaft ist der An- und Verkauf sowie die Verwaltung von Immobilien.

Zweck der Gesellschaft sind ebenfalls alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungsnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst wie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliargeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können vornehmen."

Vierter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt den Sitz der Gesellschaft nach L-2311 Luxemburg 55-57, avenue Pasteur, zu verlegen.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr siebenhundertfünfzig Euro.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: FAULHABER - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 août 2008. Relation GRE/2008/3448. — Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008114926/231/67.

(080133255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

SVG Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 81.754.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008115072/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00827. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Batisystem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 74.242.

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008115109/824/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10768. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Uvet International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 141.249.

STATUTS

L'an deux mille huit, le douze août.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

UVET VIAGGI TURISMO S.p.A., société par actions, avec siège social Via Binda Ambrogio 21,I-20143 Milano (Italie), inscrite au Registro delle Imprese di Milano, sous le numéro 04700360151,

ici représentée par Monsieur Gerhard NELLINGER, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 5 août 2008.

La procuration pré-mentionnée, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme précisé ci-avant, a requis le notaire de constituer par le présent acte une société anonyme et d'établir ses statuts comme suit:

Titre 1^{er} - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme (la «Société») qui sera régie par les lois applicables et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») de même que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la Société est UVET INTERNATIONAL S.A.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à toute autre place au Grand-Duché de Luxembourg par le biais d'une résolution de ses actionnaires délibérant selon la manière déterminée pour la modification des statuts.

Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 6. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- €) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100 €) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 7. La Société pourra être administrée par un seul administrateur à sa seule discrétion, et ce, tant qu'elle aura un seul actionnaire.

Dans l'hypothèse où la Société a plusieurs actionnaires, elle sera administrée par trois administrateurs au moins nommés par l'assemblée générale. Si plusieurs administrateurs ont été nommés, ils constitueront un conseil d'administration.

Les administrateurs, actionnaires ou non, sont nommés par l'assemblée générale pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration peut choisir un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur de la Société peut agir à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tous autres moyens de communication électronique, un autre membre du conseil d'administration comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par mandataire.

Tout membre du conseil d'administration qui participe à une réunion du conseil d'administration via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du conseil d'administration présents à cette réunion (soit en personne, soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion.

Les membres du conseil d'administration qui participent à une réunion du conseil d'administration via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne, soit par mandataire à une telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil d'administration seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Art. 9. L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 10. La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 11 des présents statuts.

Art. 11. L'administrateur unique ou, selon le cas, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Ils peuvent aussi confier la gestion d'une branche spéciale de la Société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.

Art. 12. Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par l'administrateur unique ou, selon le cas, par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 13. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit spécifié dans les convocations le troisième vendredi du mois de juin à 16.30 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. L'actionnaire unique pourra exercer tous les pouvoirs dont l'assemblée générale des actionnaires est investie conformément à la section IV paragraphe 5 de la Loi.

Toutes décisions prises par le seul actionnaire devront être écrites et consignées dans des procès-verbaux. Elles devront être conservées dans un registre spécial.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la Société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, à un moment quelconque, pour une cause quelconque, ladite réserve tombe en dessous de dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la Loi et ses lois modificatives.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Les statuts ayant ainsi été adoptés, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci avant, déclare souscrire l'intégralité des trois cent vingt (320) actions et les libérer entièrement moyennant versement en espèces, de sorte que la somme

de trente-deux mille euros (32.000,- €) se trouve dès maintenant la libre et entière disposition de la société; la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement ont été observées.

Assemblée générale extraordinaire

L'actionnaire pré-mentionné, représentant la totalité du capital souscrit, a ensuite pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé à L-1118, Luxembourg, 23, rue Aldringen.
- 2) La Société sera administrée par trois (3) administrateurs.
- 3) Ont été nommés comme administrateurs de la Société:
 1. Madame Andrea THIELENHAUS, employée privée, née à Cologne (Allemagne) le 25 mars 1963, demeurant à L-2146, Luxembourg, 63-65, rue de Merl,
 2. Monsieur Raymond GATTO, employé privé, né à Charleroi (Belgique), le 1^{er} mars 1950, demeurant à L-8066, Bertrange, 23, rue de la Gare,
 3. Monsieur Valerio RAGAZZONI, comptable indépendant, né à Lezzeno (Italie), le 16 août 1943, demeurant à L-8077, Bertrange, 248, rue de Luxembourg.
- 4) Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un (1). A été nommée comme commissaire aux comptes:
 - Madame Claudine VAN HAL, employée privée, née à Gand (Belgique), le 11 juin 1949, demeurant à L-5431, Lenningen, 23, rue de l'Ecole.
- 5) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges; sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ 1.600,- €.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, l'édit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Nellinger, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 AOUT 2008. Relation: LAC / 2008 / 33740. — Reçu à 0,50 %: cent soixante euros (€ 160,-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008114907/212/167.

(080133281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

COM-Invest Management Distriland S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 141.243.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. MULTIFLAGS S.A., ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, R.C.S. Luxembourg B 66.341;
2. COM-INVEST MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

Toutes les deux ici représentées par Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles resteront annexées au présent acte.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite par actions dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe entre les comparants et tous ceux qui deviendront associés par la suite une société luxembourgeoise sous forme de société en commandite par actions sous la dénomination de COM-INVEST MANAGEMENT DISTRILAND S.C.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée, à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Elle a également pour objet de procéder, pour son compte propre, à des opérations d'acquisitions immobilières de toute nature au Luxembourg ou à l'étranger directement ou par personne morale interposée.

La société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Au cas où le commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité au siège social se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000 EUR) réparti en dix (10) Actions de commandité et neuf cent quatre-vingt-dix (990) Actions de commanditaires d'une valeur nominale de trente et un euros (31 EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Toutes les actions de commanditaire peuvent être transférées librement.

Art. 7. La cession entre vifs ou pour cause de mort des actions de commandité doit être approuvée par les actionnaires possédant la majorité simple de ces actions de commandité et votant comme une catégorie d'actionnaires. Au cas du refus d'un transfert proposé, les titulaires d'actions de commandité à transférer pourront, dans le mois du refus, proposer un autre bénéficiaire.

Au cas où les actionnaires détenant la majorité d'actions en commandité refuseraient encore le transfert, ces actionnaires refusant le transfert devront, en proportion de leur participation dans les actions de commandité, acquérir les actions de commandité proposées à la vente au prix représentant la valeur du marché déterminée de manière définitive et sans recours par le conseil de surveillance formé par les commissaires aux comptes en fonction, agissant comme arbitre en conformité des dispositions du Code de procédure civile tel qu'il sera en vigueur.

Art. 8. Les actions de commandité sont émises uniquement sous forme nominative.

Les actions de commanditaire sont émises sous forme nominative ou au porteur au choix des actionnaires.

Des certificats d'actions de commanditaire pourront être émises sous le libellé que le commandité désignera. Les certificats d'actions seront signés manuellement ou par griffe par le commandité.

Toutes les actions nominatives seront enregistrées dans un registre des actionnaires qui sera tenu par la société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, son domicile réel ou élu, le nombre des actions qu'il détient divisé entre les différentes catégories ainsi que le montant libéré sur chacune de ces actions.

Chaque cession d'actions nominative sera portée sur ce registre et chacune de ces inscriptions sera signée par le commandité, ou par toute autre personne désignée par lui.

La société peut considérer la personne dont le nom figurera au registre des actionnaires comme le propriétaire des actions.

Au cas où un détenteur d'actions nominatives ne fournirait pas une adresse à laquelle tous les avis et informations émanant de la société pourront être envoyées, mention pourra en être faite sur le registre des actionnaires et l'adresse de ce détenteur d'actions sera censée être au siège social de la société ou à telle autre adresse qui pourra être portée au registre jusqu'à ce que pareil détenteur fournisse une autre adresse à la société

Art. 9. Le propriétaire d'actions de commandité est responsable de toutes dettes et pertes ne pouvant être payées sur les actifs de la société.

L'actionnaire commandité n'est cependant pas tenu envers les autres actionnaires au remboursement des montants payés sur les actions de commanditaires.

Les détenteurs d'actions de commanditaires ne sont tenus que de leurs mises dans la société.

Art. 10. Toute action de commandité et toute action de commanditaire comporte un droit de vote à chaque assemblée d'actionnaires, sauf disposition contraire de la loi luxembourgeoise.

Toutes les actions voteront comme une seule catégorie d'actions, sauf pour la modification des statuts affectant les droits des diverses catégories. Les émissions de nouvelles actions ne seront point considérées comme des modifications des statuts, nécessitant un vote pour chaque catégorie d'actions.

Les distributions de dividendes seront déterminées par le commandité avec l'approbation par l'assemblée générale des actions votantes.

Le commandité est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre monnaie choisie par le commandité, ainsi qu'aux endroits et dates déterminés par le commandité. Ce dernier déterminera souverainement le taux de change applicable pour la conversion des dividendes dans leur monnaie de paiement.

Art. 11. Toute assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société et sera présidée par un président désigné par le commandité. L'assemblée générale délibérera uniquement sur celles des matières qui ne sont pas réservées au commandité par ces statuts. En outre, aucune décision ne sera valablement prise sans l'accord du commandité.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société le premier mercredi du mois de juin à 14 heures et pour la première fois en 2009.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans l'avis de convocation.

Sauf disposition contraire des statuts, les avis de convocation et les assemblées des actionnaires seront soumis aux conditions et délais prévus par la loi.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit ou par télégramme, télex ou télécopie, une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires seront prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Art. 13. Les assemblées générales peuvent être convoquées par le commandité ou par le conseil de surveillance des commissaires, par un avis indiquant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée aux actionnaires et envoyée à leur adresse si elle est connue par la société et publiée, s'il y a lieu, conformément à la loi luxembourgeoise.

Si cependant tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut être tenue sans autre convocation.

Art. 14. Le commandité sera COM-INVEST MANAGEMENT S.à r.l. (désigné aux termes de ces statuts comme "le commandité").

Art. 15. Le commandité dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société et sera indemnisé de toutes dépenses relatives à sa qualité de commandité.

Art. 16. Le commandité peut, à tout moment, nommer des agents de la société tel que nécessaire pour les opérations et la gestion de celle-ci sous réserve toutefois que les propriétaires d'actions de commanditaire ne peuvent agir au nom de la société sans perdre le bénéfice de leur responsabilité limitée. Les agents nommés auront les pouvoirs et devoirs qui leur auront été conférés par le commandité.

Art. 17. Aucun contrat ni aucune transaction entre la société et une autre société ne pourra être affecté ou invalidé par le fait que le commandité ou un ou plusieurs agents ont un intérêt dans cette autre société ou entité ou en sont administrateurs, responsables ou employés. Tout commandité ou responsable de la société qui est administrateur ou responsable d'une société ou entité avec laquelle la société passe des contrats ou entre autrement en relation d'affaires ne saurait être, en raison de cette affiliation avec une autre société ou entité, privé du droit de délibérer et de voter sur les matières ayant trait à pareil contrat ou affaire.

Art. 18. La société sera engagée par la signature individuelle du commandité ou par les signatures individuelle ou conjointes de toutes personnes porteuses de pouvoirs conférés par le commandité.

Art. 19. Les opérations de la société seront supervisées par un conseil de surveillance composé de trois commissaires au moins. Ceux-ci seront élus par l'assemblée générale pour une période de six ans maximum, étant entendu cependant que les commissaires pourront être démis avec ou sans motivation et remplacés à tout moment par un vote des actionnaires.

Art. 20. L'exercice social de la société commencera le premier janvier et se terminera le dernier jour de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le dernier jour de décembre 2008.

Art. 21. Le bénéfice net de la société sera réparti comme suit:

1) avant toute affectation ou distribution, cinq pour cent du bénéfice net sera affecté à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire aussitôt et aussi longtemps que cette réserve aura atteint dix pour cent du capital social;

2) le solde sera soit distribué aux actionnaires, soit affecté à une ou plusieurs réserves spéciales, soit reporté à nouveau pour l'exercice suivant en fonction des décisions de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 22. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins du commandité.

Art. 23. Les présents statuts pourront être modifiés ainsi qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, tous prénommés et représentés tels que dit ci-avant, déclarent séparément souscrire les 1.000 (mille) actions comme suit:

1) COM-INVEST MANAGEMENT S.à r.l.	10 actions de commandité
2) MULTIFLAGS S.A.	990 actions commanditaires
Total:	1.000 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées intégralement par des versements en espèce de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000 EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été observées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des membres du conseil de surveillance est fixé à trois.
2. Les personnes suivantes sont élues membres du conseil de surveillance:
 - MULTIFLAGS S.A., prénommée;
 - Monsieur Pierre RODAGNA, employé privé, né le 18 octobre 1977 à Arlon (Belgique), demeurant à B-6791 Athus, rue de la Promenade 20/32;
 - Monsieur Stefano GIUFFRA, expert comptable, né le 9 janvier 1963 à Rome (Italie), demeurant professionnellement à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
3. Le mandat des membres du conseil de surveillance prendra fin à l'issue de l'assemblée générale en 2014.
4. L'adresse de la société est fixée à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 août 2008. Relation: LAC/2008/35077. - Reçu à 0,5 %: cent cinquante cinq euros (155 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} SEPTEMBRE 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008114863/211/173.

(080133194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Antler S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.241.

— STATUTES

In the year two thousand and eight on the twenty fifth day of August.

Before Us Maitre Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Montival Limited, Org No 232181 with registered office at Mykinon 12, Office 23, P.C. 1065 Nicosia Cyprus, hereby represented by Ms. Fiona FINNEGAN, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, by virtue of proxy.

The above-mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the herein above stated capacities, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited company, which it declared to establish (the "Company").

Chapter I.- Name, Registered office, Object, Duration

1. Form, name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles").

The Company exists under the firm name of "Antler S.A."

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object. The object is to market services for distribution via the Internet, including any commercial, industrial or financial activities directly or indirectly connected with its purpose, as well as the holding of participations in Luxembourg and/or foreign companies including the administration, development and management of its portfolio.

The Company may engage alone or together with others, for its own account or for a third party, itself or through the intermediary of a third party, in any commercial, industrial or financial activities directly or indirectly connected with its purposes.

The Company may engage directly or indirectly participations in Luxembourg and/or foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

The Company may more generally engage in all other transactions in which a company created under the laws of Luxembourg may engage and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its object

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II - Capital

5. Capital. The corporate capital of the Company is set at thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-), divided into one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one Euros (EUR 31.-) each.

6. Form of the shares. The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholder (s) and subject to legal conditions.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital - Limitation to the right to transfer the shares

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III - Directors, Board of directors, Statutory auditor

9. Board of directors or sole director.

9.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

9.2 In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the 1915 Law.

9.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

10. Meetings of the board of directors.

10.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

10.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.5 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

10.8 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

11. General powers of the board of directors.

11.1 The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

13. Representation of the company. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

14. Statutory auditor.

14.1 The accounts of the Company are audited by one or more statutory auditor appointed by the General Meeting or by the Sole Shareholder.

Chapter V - General meeting of shareholders

15. Powers of the general meeting of shareholders.

15.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

15.2 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

15.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

15.5 The shareholders are entitled to participate to the meeting by visioconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.

15.6 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.7 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

15.8 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

16. Place and date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg to be held in the first place in 2009.

17. Other general meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

18. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI - Business year, Distribution of profits

19. Business year.

19.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on the December 31st, 2008.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

20. Distribution of profits.

20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, liquidation.

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

21.3 If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidators vis-à-vis third parties.

Chapter VIII - Applicable law

22. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and payment

The entirety of the capital has been subscribed as follows:

Montival Limited, prenamed: one thousand shares	1,000
Total: one thousand shares.	1,000

100% of these shares have been paid up in cash. Therefore the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand five hundred Euro.

First extraordinary general meeting of shareholders

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

I. The number of directors is set at three (3).

The following persons have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2009:

1. Mr. Pierre ARENS, company director, born in Luxembourg, Luxembourg on 26 September 1961, residing at Bei der Aarnescht 49, L-6969, Luxembourg;

2. Mr. Peter ENGELBERG, company director, born in Stockholm, Sweden, on 7th May 1960, residing professionally at 11, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg;

3. Mr. Gilles WECKER, company director, born on 4th April 1965, in Dudelange, Luxembourg, residing professionally at 11, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg.

II. The number of statutory auditors is set at one (1). The following person has been elected as statutory auditor until the annual meeting of shareholders to be held in 2009:

Modern Treuhand SA, company registration number B 86166, with registered office at 11, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg.

III. The registered office of the Company is established at L-2449, Luxembourg-City, 11, boulevard Royal.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Montival Limited, Org No 232181 avec le siège social situé à Mykinon 12, Office 23, P.C. 1065 Nicosia Cyprus.

Représentée par Mme. Fiona FINNEGAN, demeurant professionnellement au 11, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, suivant procurations (sous seing privé).

Cette procuration, signée du comparant et du notaire instrumentaire, resteront annexées ne variateur au présent acte, afin d'être soumises ensemble avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré former par les présentes une société anonyme unipersonnelle régie par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée et par les présents statuts.

Titre I^{er} - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915")) et par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La Société adopte la dénomination "Antler S.A."

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet. La société a pour objet de commercialiser des services de distribution via Internet, incluant toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à son activité ainsi que la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra accomplir seule ou accorder à d'autres sociétés ou entreprises, pour son propre compte ou une troisième partie, directement ou par la voie intermédiaire d'une troisième partie, toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, directement ou indirectement liées avec son activité.

La société pourra plus généralement employer ses fonds dans toutes autres transactions pour une société ou entreprise qui a été créée sous la loi au Luxembourg et effectuer toutes opérations avec l'objet d'accomplir au développement de son activité.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II- Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000) divisés en mille (1.000) actions avec une valeur nominative de trente-et-un euros (EUR 31,-) chacune.

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III- Administrateurs, Conseil d'administration, Reviseurs d'entreprises

9. Conseil d'administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des

actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes.

14.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Titre V- Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, et ce pour la première fois en 2009.

17. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

18. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI- Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2008.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII- Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII- Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et libération

La totalité du capital a été souscrit comme suit:

"Montival Limited", prénommé: mille actions.	1.000
Total: mille actions.	1.000

100% de ces actions ont été libérés par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille Euros (EUR 31,000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille cinq cents Euro.

Première assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

I. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle en 2009:

1. M. Pierre ARENS, directeur de société, né à Luxembourg, en Luxembourg, le 26 September 1961, demeurant à Bei der Aarnescht 49, L-6969, Luxembourg.

2. M. Peter ENGELBERG, directeur de société, né à Stockholm, en Suède, le 7 Mai 1960, demeurant professionnellement au 11, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg.

3. M. Gilles WECKER, directeur de société, né le 4 avril 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 11, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg.

II. Le nombre de commissaire statutaire est fixé à un (1). A été appelé comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle en 2009:

Modern Treuhand SA, société enregistrée sous le numéro B 86166, avec le siège social situé au 11, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg.

III. Le siège social de la Société est établi au 11, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le comparant prémentionné, connu par le notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. FINNEGAN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 août 2008, Relation: LAC/2008/35081. — Reçu à 0,5 % cent cinquante cinq euros (155 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008114865/211/429.

(080133167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.